



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS URB-06-02 et URB-07-05

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 14 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale des règlements suivants :

- **Règlement URB-06-02** modifiant le « Règlement URB-06 constituant le Comité consultatif d'urbanisme » concernant la correction du nom du Service de l'urbanisme et de l'environnement

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de modifier le nom du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

- **Règlement URB-07-05** modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » concernant la conformité d'une dérogation mineure au plan d'urbanisme ainsi que les frais d'étude

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter une disposition portant sur la conformité d'une dérogation mineure au plan d'urbanisme et d'apporter d'autres modifications quant aux frais d'étude d'une demande;

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 17 juin 2022.

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**